



AMAP'PORTE :
Contrat d'engagement Produits laitiers/pain/farine
mai 2018 à avril 2019

1 – LES CONTRACTANTS

Paysan :

GAEC Bellis Perennis
La Grande Noë – Valanjou
49670 Chemillé-en-Anjou
02 41 54 10 06
gaecbellisperennis@yahoo.fr

Consom'acteur :

NOM :
ADRESSE :
Tél :
Courriel :

2- TERMES DU CONTRAT

ATTENTION, si vous êtes NOUVEL ADHERENT, l'adhésion annuelle d'un montant minimum de 5€ est obligatoire pour souscrire un contrat (chèque à l'ordre d'AMAP'PORTE). Une seule adhésion est nécessaire pour souscrire à l'ensemble des contrats proposés par l'AMAP.

-->**Pain**: le GAEC propose différents pains: blé 1kg (5€), blé 500gr (2,70€), grand épeautre 800gr (5,50€), petit épeautre 1kg (9€) ou 500gr (4,50€), sésame 1kg (6,50€) ou 500gr (3,25€), sarrasin/grand épeautre 1kg (7,50€) ou 500gr (3,75€)

Le consom'acteur qui souscrit un contrat pain doit en prendre toutes les semaines. Le choix et la quantité de pain peut varier.

-->**Farine**: le GAEC propose de la farine de blé 1kg (1,80€). **la farine sera distribuée uniquement le premier vendredi du mois. Le consom'acteur peut choisir d'en prendre de façon irrégulière.** Il doit apporter le contenant.

-->**Lait**: le lait, cru, entier, est vendu par litre (1,20€). Le consom'acteur doit apporter un récipient propre et adapté. Le consom'acteur qui souscrit un contrat lait doit en prendre toutes les semaines. **Il n'y aura pas de distribution de lait entre le 15 novembre et le 15 février** (tarissement des vaches)

-->**Fromages**: le GAEC propose un forfait «marché». Lors de la distribution, le consom'acteur choisit le(s) produit(s) proposé(s) selon le montant mensuel qu'il aura déterminé préalablement. Il faut prendre un forfait chaque mois (le montant peut varier). Une régulation sera faite de main à main en octobre et fin avril. Produits proposés(disponibilité selon saisons et stocks):

en mai/juin: yaourt de brebis 450gr (4,50€ +0,50€ de consigne), fromage brebis frais en forme de palet (2,80€) ou de cœur (3,50€), fromage de brebis tomate/ciboulette/ail (3,20€).

toute l'année: tome jeune, plate ou affinée (19€/kg), tome au fenugrec ou au poivre (21€/kg), tome fraîche (13€/kg), fromage pâte cuite (21€/kg).

3- PAIEMENTS

le paiement se fera

- * soit par versement mensuel sur le compte du GAEC : dans ce cas, il convient de **lisser les sommes** à l'année pour un versement équivalent chaque mois
- * soit par chèques à l'ordre du GAEC Bellis Perennis : au choix, **paiement mensuel ou semestriel.**

4- JOUR ET LIEU DE DISTRIBUTION

le vendredi de 18h à 19h30 à la ferme des Petites Noues à Chemillé.

Il n'y a pas de distribution en août (vacances des producteurs)

5- RÉSILIATION

les nouveaux consom'acteurs disposent d'un mois d'essai.

Au-delà, toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Fait le :

signature des paysans :

signature du consom'acteur

contrat (accompagné des 2 ou 12 chèques le cas échéant) à retourner en 2 exemplaires à la référente:
Pauline Quiquemelle – 5 rue Henri IV
– Valanjou - 49670 Chemillé-en-Anjou. 02.41.44.80.81
paulinequiquemelle@gmail.com